

**88<sup>e</sup> Semaines sociales de France**  
**Réinventer le travail**  
**Lyon 23 novembre 2013**

**Atelier 11 « La précarité de l'emploi »**

**Sous-atelier "LES SERVICES À LA PERSONNE"**

(Philippe Langevin)

Dans une conjoncture économique difficile marquée par une pénurie d'emploi et un fort taux de chômage, les emplois dans les services à la personne constituent l'activité qui crée le plus d'emplois et contribue de ce fait à la réduction du sous-emploi. Les services à la personne désignent l'ensemble des services effectués à domicile chez un particulier et qui contribuent à simplifier sa vie quotidienne. En 2010, 1,8 million de salariés, hors assistantes maternelles, ont travaillé au domicile de particuliers pour des services à la personne, soit 5% des salariés en France. La politique de l'emploi facilite par des exonérations sociales et fiscales ces emplois dont l'utilité sociale n'est pas contestable. Elle s'efforce d'en contrôler la qualité.

Les services rendus au domicile des particuliers répondent aux transformations de notre société : le vieillissement de la population, l'activité professionnelle féminine, l'accroissement du temps des déplacements ne permettent pas aux familles de consacrer le temps nécessaire à l'exercice de leurs responsabilités sociales pour la garde de leurs jeunes enfants ou de leurs parents vieillissants, l'entretien de l'habitation et les travaux ménagers, le soutien scolaire, l'assistance aux personnes victimes d'un handicap... Tout discours sur cette activité met en évidence les avantages qu'en retirent les familles.

Le thème de cet atelier est de se pencher sur les conditions de travail des salariés qui rendent ces services en soulignant leur grande précarité. On peut constater en effet que ces emplois sont surtout occupés par des femmes sans qualification soumises à des horaires de temps partiel contraint.

La faible durée du travail d'emploi rémunéré au SMIC signifie de faibles rémunérations. Plus de la moitié de ces salariés sont à temps partiel et ont plusieurs employeurs. Le tiers d'entre eux sont du personnel de ménage. La durée cumulée des activités ne dépasse pas 20 heures par semaine. Les horaires dans les services à la personne sont atypiques. Ils obligent les salariés à cumuler des morceaux d'emplois chez des employeurs localisés dans différents quartiers souvent éloignés les uns des autres, entraînant des temps de transport significatifs. Par exemple, les aides à domicile des personnes âgées dépendantes réalisent en moyenne 15 visites par semaine. Toutes les études mettent en évidence l'isolement des salariés de l'aide à domicile qui doivent gérer seuls les situations de conflits. Ces personnes n'ont pas de perspective de carrière et peu de protection syndicale.

L'objectif de cet atelier est de réfléchir sur les mesures à prendre pour transformer ces emplois précaires en emplois valorisants permettant à celles et ceux qui les occupent de s'accomplir et de progresser. Il s'agit aussi d'éviter le poids actuellement considérable des emplois non déclarés, encore plus précaires. La plupart des mesures prises pour faciliter ces emplois concernent l'appui aux employeurs. La réflexion à engager concerne les employés.

Au-delà, se pose une question plus fondamentale encore. Ce type d'emploi constitue-t-il une avancée sociétale ou annonce-t-il le retour de ce qu'on nommait autrefois le petit personnel de maison ?

André Gorz avait bien posé l'alternative : emplois de services ou emplois de serviteurs ?

Philippe Langevin, économiste  
Professeur à l'Université de sciences économique d'Aix-Marseille